



**PARTICIPATION FINANCIÈRE DES FAMILLES
ANNÉE 2016/2017**

A conserver

FRAIS A REGLER A L'INSCRIPTION

Cotisations diverses obligatoires (DDEC, Udogec, Ugsel, Tutelle...) A verser lors du retour de dossier - <i>Non rendu en cas de désistement</i>	48€
---	------------

FRAIS FIXES FACTURÉS sur la base de 10 mois

Contribution des familles <u>Barème dégressif selon le nombre d'enfants inscrit dans les établissements de l'ensemble scolaire Notre Dame des Champs St-Yves.</u> - 10% pour 2 enfants, - 20% pour 3 enfants et - 30% à partir du 4 ^{ème} enfant. <i>De même pour les parents ayant des enfants dans un lycée d'enseignement privé catholique de la Drôme, sous réserve de présentation d'un certificat de scolarité le concernant AVANT le 30 Septembre 2016.</i>	56€/mois
Matériel pédagogique	5,30€/mois

Pour Information, Les cahiers d'activités, livres de poche, documents de catéchèse et de culture religieuse donnés aux élèves en cours d'année, seront facturés en plus, le cas échéant.

Repas, surveillance et encadrement (11h30 - 13h30)

Coût de la Demi-Pension	5,10 € /repas
Coût du repas «Imprévu»	6,40 € /repas

Etude surveillée et Garderie

Matin (à partir de 7h15)	Régulière	16,00 € /mois
	Occasionnelle	6,00 €/jour
Soir (17h-18h15)	Régulière	30€ / mois
	Occasionnelle <small>L'étude occasionnelle sera due pour tout enfant présent dans l'école à 17h.</small>	6,00 €/jour
Forfait Matin et soir		40€ / mois

Association Parents d'Elèves

Cotisation facturée sur Septembre 2016. Une seule cotisation par famille.	16,00 € /an
---	--------------------

Centre Sainte Marthe

Accueil du mercredi de 7h30 à 18h30 Adhésion familiale	15,00 € par an
Matin 12€ - Après-midi 13€ (goûter compris) - Journée 21€ (repas et goûter compris)	

T.S.V.P.



Facturation :

Vous recevrez **2 factures par an**.

Fin **Septembre** (Septembre à Janvier), et Fin **Février** (Février à Juin).

Une facture de régularisation des frais annexes (étude de juin, demi-pension, livres....) vous sera éventuellement envoyée en Juillet.

Prélèvements SEPA:

Les prélèvements seront effectués à partir du **10 de chaque mois**, suivant votre choix :

- **Règlement en 10 fois** : D'octobre à Février (pour la facture de Septembre), puis de Mars à Juillet (facture de Février).

- **Règlement en 4 fois** : En Octobre et Novembre (pour la facture de Septembre), puis en Mars et Avril (facture de Février).

- **Règlement en 2 fois** En Octobre (pour la facture de Septembre), puis en Mars (facture de Février).

- *Si besoin* un prélèvement au 10 Août, concernant la facture de régularisation.

LES DEMANDES DE PRELEVEMENT DE L'ANNEE PRECEDENTE SONT RECONDUITES AUTOMATIQUEMENT
Toute demande de paiement par prélèvement ou changement de compte bancaire, doit être signalée à la comptabilité avant le 1^{er} de chaque mois pour être pris en compte le même mois.

En cas de rejet de prélèvement, les frais bancaires seront imputés sur les factures (à ce jour 1,60 € par rejet).

Autre Mode de Règlement :

En l'absence de prélèvement, le règlement du semestre devra parvenir à l'établissement
à réception de la facture.

Vous pouvez régler par chèque ou en espèce au secrétariat.

L'aspect financier ne doit pas être une entrave à l'inscription de votre enfant dans notre établissement.

En cas de difficulté, ou pour établir un autre échéancier, n'hésitez pas à prendre rendez-vous auprès du Chef d'Etablissement.

École Saint-Yves 41 Rue Étienne DOLET 26100 ROMANS-SUR-ISÈRE

☎ 04.75.05.00.04 ☎ 04.75.72.25.51 ✉ contact@ecole-st-yves.com

www.ecole-st-yves.com

Collège Notre Dame des Champs 30 Place Jacquemart 26100 ROMANS-SUR-ISÈRE

☎ 04.75.72.71.90 ☎ 04.75.72.71.99 ✉ secretariat.college@ndchamps-romans.com

www.notredamedeschamps-romans.com